

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 17 FEVRIER 2021

Présents :

Mme FOYART, **Maire**

Mmes VERRIERE, POUX, MM. FROIDEVAUX, DEPRET et BRIGHTON, **Adjoints**

Mmes WEMAUX, DELAVAQUERIE, GUAY, ROOSE, LEGOUT, DESSEAUX et WEMAUX-LEPINE,

MM. DENICOURT BOULANGER, DUFETRE, GILOT et GARNIER, **Conseillers**

Absent excusé et représenté :

M. BINCTIN, conseiller est représenté par Mme WEMAUX

Absent excusé :

M. LOUMIKOU

Secrétaire : Mme DELAVAQUERIE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 40.

INFORMATIONS

Mme FOYART commente le volet « informations ».

- **Synthèse d'activités du Centre de Secours**

Le Centre de Secours de Pont-Sainte-Maxence a établi son bilan d'activités pour l'année 2020.

Mme WEMAUX précise que l'activité globale 2020 par rapport à 2019 accuse une baisse de l'ordre de 20 %.

On observe par ailleurs que les « secours à personnes » sont en augmentation passant de 73 % à 76,7 % et les « accidents sur voies publiques sont en baisse passant de 9,9 % à 5,6 %. Ces deux éléments traduisent l'impact des confinements liés au virus.

- **Recensement INSEE de la population**

Au 1^{er} janvier 2021, l'INSEE nous communique les chiffres de la population légale qui s'élève à 2.053 habitants, selon les résultats du recensement de 2018.

- **Projet PHOTOSOL**

Il s'agira du champ de panneaux solaires le plus important de France exploité d'ici 4 ans sur la Base de Creil. L'énergie sera acheminée par un réseau de transport qui peut éventuellement passer par des ouvrages existants, dans le secteur de Brenouille.

M. FROIDEVAUX demande si l'exploitant paiera une redevance.

Mme FOYART répond par l'affirmative mais le montant de la redevance devrait être faible.

- **Date du prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 8 avril 2021. Il comportera notamment à son ordre du jour le vote du budget.

- **Portage des repas**

Durant la crise sanitaire, 1.120 repas ont été distribués par la CCPOH auprès de la Commune au lieu de 664, l'année dernière.

- **Mouvements de personnel**

- Prise de fonction du nouvel agent comptable, le 15 février 2021
- 2 agents des services techniques en arrêt de travail et leur remplacement est assuré par le recrutement d'un candidat
- Absence de longue durée de 2 ATSEM de l'école maternelle, l'intervention difficile de la remplaçante du fait de l'absence de la 3^{ème} ATSEM
- Fin du mi-temps thérapeutique d'un agent de service
- Mutation de la responsable des services, le 1^{er} avril 2021 et recrutement en cours
- Départ en retraite d'une ATSEM, le 1^{er} juillet 2021.
- Demande de création d'entreprise d'une autre ATSEM

Les services municipaux ont pu fonctionner en dépit de nombreux bâtiments fermés au public durant la COVID 19.

❖ **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020**

M. FROIDEVAUX demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux si le procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée délibérante qui s'est tenue le 10 décembre 2020 suscite des remarques.

Si sur le fond, le procès-verbal est correct, Mme WEMAUX fait remarquer quelques corrections sur la forme à prendre en compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020.

❖ **Compte rendu du Maire au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation**

Mme FOYART présente le dossier.

- Non exercice du droit de préemption urbain

<i>Adresse</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Parcelle</i>
14 rue Belle Visée	Le Marais de Rieux	AK 219
5 rue Jean-Jacques Rousseau	L'Épine Ouest	AA 329
3 rue de Chaâlis	Le Village Centre	AJ 126
28 rue Pierre Mendès France	Belle Visée/Le Gros Noyer	AK 346

- Affaires générales

<i>N°</i>	<i>Objet des contrats</i>	<i>Montant HT</i>
1	Convention de mise à disposition du personnel CCPOH pour la pause méridienne	17 625,60 €
2	Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance/Cabinet ARIMA	1 800,00 €
3	Contrat de services applications informatiques / Berger Levrault via ADICO	2 232,71 €
4	Remplacement d'un arbre rue J. GIONO/LOISELEUR	284,04 €
5	Maintenance en sécurité incendie – Multi sites/SIA	1 297,19 €
6	Assurance dommage-ouvrage de construction de la cantine scolaire / SMACL	7 274,96 €

I. FINANCES

Mme POUX présente le dossier.

1.1 Orientations budgétaires 2021

Investissements					
NATURE	ANCIENNETE	N° article	Coût estimé	Observations	Pour OB 2021
Balavoine : Achat vidéoprojecteur	2018	2183	2 000,00 €	Devis Daché 15/01/20 pour 3 664,80 € : Trop cher Ramener à un coût maximum de 2 000 €	A maintenir
Balavoine : Achat 20 tables	2020	2184	6 500,00 €	Devis Mobidécors du 13/01/20 pour 6 495,84 €	A maintenir : cantine scolaire
Butte Ouest : Création compteur forain	2019	2181	3 500,00 €	Devis 2019: 3 300 €	Maintien Devis à réactualiser
Chemin de Halage : évacuation eaux de pluie	2019	2181	9 000,00 €	Devis Oise Terrassement du 5/02/20 pour 8 863,20 €	Devis à réactualiser
Atelier municipal sous cantine	2019	2313	312 000,00 €	Sous sol pour atelier municipal évalué à 260 000 € HT Demande subvention CD = 85 800 € TVA : 52 000 €	En cours = A noter dans situation au 31/12/20 reports investissements
Restaurant scolaire : création	2019	2313	644 400,00 €	Projet ADTO 80 places évalué à 537 000€ HT subvention maximum CD: 177 210 € DETR: 67 500 € TVA : 107 400 €	En cours = A noter dans situation au 31/12/20 reports investissements
Eclairage public : passage au Led des candélabres de la commune	2010	21534	54 000,00 €	Plan de financement SEZEO: reste à charge de la commune pour 53 659 €	
Ecole maternelle: remplacement fenêtres	2019	21312	2 760,00 €	Concerne une seule classe, les autres seront à planifier Devis 09/2018 Le vitrier picard	Fait A revoir par Commission Travaux pour planifier autres remplacements
Ecole maternelle : PMS : alarme	2020	2156	4 900,00 €	Devis horloge Huchet du 23/02/21 pour 4 815,35 €	A maintenir

Ecole maternelle : Eclairage LED	2020	21312		Devis BTEC du 13/12 /19 pour 22 319,51€ A étudier en commission travaux avec autres rénovations du site pour échéancier et demandes de subventions	A reporter
Ecole maternelle : remplacement radiateurs	2020	21312		Demander devis puis coût à comparer avec celui travaux peinture	A étudier
Ecole maternelle : création de faux plafonds+ isolation	2020	21312		A étudier	A reporter
Ecole élémentaire: éclairage LED	2020	21312		Devis BTEC pour 30 142,81€ A étudier Commission Travaux avec autres travaux + demandes de subventions	A reporter
Ecole élémentaire : Sortie de secours à aménager CP + périscolaire	2020	21312		A étudier	A reporter
Ecole élémentaire : Toilette femmes et enfants : mise aux normes PMR	2020	2135		A étudier pour demandes de subventions 2021/2022	A reporter
Ecole élémentaire : informatique	2021	2183	17 000,00 €	Devis ADICO du 9/12/20 pour 16 969 €, demandes de subventions DETR et CD	A maintenir
Création de panneaux de signalisation	2015	2157	2 000,00 €	Evaluation	A maintenir
Rue Le Parc et Allée Léon Blum : acquisition voiries	2011	2112	2 000,00 €	Frais d'acquisition	A maintenir
Parc de la Butte Ouest: installation d'un skate- park	2020	2135	41 000,00 €	Devis Eden'skate 40 777,20 € Demandes subventions : CD 11 553 € DETR 10194 €	Suite refus 2020 DETR, dossier représenté pour 2021 = A maintenir

Parc Saint-Rieul : création aire de jeux enfant + parcours Fitness	2020	2135	67 320,00 €	devis Kompan 67 314,24 € demandes subventions : CD 19 072 € DETR 15 000 €	En cours = A noter dans situation au 31/12/20 Reports investissements
Services techniques: Desherbeur trottoirs + brosses	2020	21757	11 500,00 €	Devis Lefevre du 28/01/20 Demander nouveau devis	A maintenir en fonction coût et revoir autre solution : brosses petit tracteur
Tennis : Eclairage version led	2017	21534	8 700,00 €	Devis Techni concept pour 8 644 €	Maintenir
Cimetière : Columbarium	2020	21316	3 600,00 €	Evaluation en attente devis : achat en 2020 pour 3 600 €	Maintien pour achat si besoins
Eglise : Demi-lune	2018	2135	25 000,00 €	Subvention DETR + participation PAT pour 4 000 € Voir solde facture en cours: Règlement 2020 pour 4 953,60 €	Terminé en 2021 Report pour paiement facture + subvention
Eglise : Réfection sol	2020	2135	- €	A Voir suite au problème du 25/02/21	Devis Questaux pour 900€ du 18/09/20 Paiement direct par M. le Curé
Parc St-Rieul : 1 jeu enfant	2021	2135	7 000,00 €	Evaluation maximum En attente devis d'H. Brighton	
Parc St-Rieul : 3 tables pique nique	2021	2135	2 000,00 €	Evaluation maximum En attente devis d'H. Brighton	
Barrières Heras + Bornes	2021	2157	2 000,00 €	Evaluation en attente devis	
		Total	1 228 180,00 €		
		dont	1 048 720,00 €	report sur situation 2020	
			179 460,00 €	OB 2021	

Fonctionnement					
NATURE	ANCIENNETE	n° article	coût estimé	observations	pour OB 2021
Balavoine : Rénovation Dojo	2019	61522		A étudier en Commission Travaux	A étudier Commission Travaux pour 2022
Balavoine : Rénovation salle de danse	2019	61522		A étudier en Commission Travaux	A étudier Commission Travaux pour 2022
Entretien espaces verts	2014	61521	3 600,00 €	sacs hygiène canine 1 200 € x 3	A maintenir
Décorations de Noël	2014	6232	3 000,00 €	A revoir par Commission Fêtes pour 2021	A maintenir
Décorations de Noël : installation	2013	611	9 600,00 €	A maintenir En attente nouveau devis	A maintenir
Ecole maternelle : peinture 2 salles petite section	2021	61522	17 000,00 €	Evaluation en attente devis	Voir coût remplacement radiateurs
Ecole élémentaire : participation classe découverte	2021	65736	9 000,00 €	Evaluation sur la base de 34 enfants	
Festival des Contes d'Automne	2015	6232	500,00 €	A maintenir	A maintenir
Formation du personnel	2015	6184	5 000,00 €	provision dans l'attente finalisation des projets	A maintenir
Journal communal	2015	6237	9 000,00 €	Report automatique dans cet article	A maintenir
L.C.R.: Rénovation Sanitaire RDC Comité des fêtes	2021	615221	2 000,00 €	Evaluation du coût du matériel pour rénovation par CF ou ST	

Mairie : maintenance informatique	2017	6156	5 000,00 €	Report automatique dans cet article	A maintenir
Mairie: Réseau coup de pouce	2018/2019	611	5 000,00 €	Pour remplacement absences du personnel de ménage = maintenir	A maintenir
Maison 5, Rue Robert Guerlin DUP	2010	6231	2 000,00 €	A maintenir	A maintenir
Parc St-Rieul : Réaménagement terrain de pétanque	2019	61521	1 500,00 €	A reporter	A maintenir
Services techniques: Petit outillage	2016	60632	3 000,00 €	A reporter	A maintenir
Services techniques : Vêtements de travail	2016	60636	4 000,00 €	Report automatique de l'article	A maintenir
Entretien terrains communaux	2017	61521	19 600,00 €	Devis Loiseleur pour 16 832,48€ +devis aménagement Balavoine pour 2 670,42 € = 19 502,90 €	
Stade: rénovation, réfection douches sanitaires	2021	615221	15 000,00 €	Evaluation en attente devis, ou travaux par ST ou autres	
Voirie : "rustinage"	2012	61523	15 000,00 €	Report automatique	Report automatique
Mairie : Mise en place de la fibre et modification de la téléphonie	2020	611	500,00 €	devis SFR du 22/02/21 pour 480 €	
		total	129 300,00€		

Mme GUAY s'interroge sur la seule présence d'un devis SFR.

Mme FOYART répond qu'au départ Ecotel-Orange avait fourni le sien mais que eu égard aux difficultés récurrentes rencontrées avec cet opérateur depuis des années, il a été préféré de décliner son offre.

II. ADMINISTRATION GENERALE

Mme FOYART présente le dossier.

2.1 Transfert de la compétence « Mobilité » à la CCPOH

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, qui facilite l'exercice de la compétence « mobilités » au niveau local, avec l'esprit de favoriser les complémentarités avec les offres existantes, notamment celles organisées avec la Région, la CCPOH devait se positionner sur un éventuel transfert avant le 31 mars 2021.

C'est ainsi que lors de sa séance du 15 décembre 2020, les élus du conseil communautaire ont approuvé, à la majorité, ce transfert.

A présent, il appartient aux conseils municipaux de chaque commune de se prononcer sur cette modification de statuts, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, dans les trois mois suivant la réception de la délibération de la CCPOH.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) en son article 65 II,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-17,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L.1231-1-1, L. 1231-2, L.3111-7 et L.3111-8,

Considérant que la loi d'orientation des mobilités programme, d'ici le 1er juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en autorité organisatrices de la mobilité (AOM).

Considérant que la CCPOH, en tant que communauté de communes, peut prétendre au statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), selon les termes de l'article L.1231-1 du code des transports, qui liste six missions pour lesquelles l'AOM est habilitée à intervenir si elle le souhaite, sur son ressort territorial (soit les limites administratives de la CCPOH) :

- Des services réguliers de transport public de personnes,
- Des services à la demande de transport public de personnes,
- Des services de transport scolaire,
- Des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement des mobilités actives,
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages,

- Des services de mobilité solidaire (pour améliorer les conditions de mobilités des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite).

Considérant que L'AOM peut en outre proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des acteurs et usagers, consistant à :

- Offrir un service de conseil en mobilité aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants,
- Organiser ou contribuer au développement des transports de marchandises et de logistique urbaine.

et qu'elle assure également la planification, le suivi et l'évaluation de ces politiques de mobilité et associe l'ensemble des acteurs concernés à l'organisation des mobilités.

Considérant que la CCPOH sera habilitée en outre à décider :

- de la création, modification ou suppression de services,
- du choix du mode d'exploitation,
- de la définition de la consistance générale des services et notamment du financement et de la politique tarifaire.

Considérant que la compétence « Mobilité » est un enjeu majeur pour le territoire et constitue une condition essentielle pour favoriser son attractivité, en permettant à la CCPOH de déployer une offre adaptée aux besoins locaux au regard des moyens financiers dont elle pourra bénéficier,

Considérant que cette extension de compétences suppose, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, une délibération du conseil communautaire, ainsi qu'une délibération concordante des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population ;

Considérant que le conseil communautaire, par délibération n°53/20 en date du 15 décembre 2020, a approuvé l'ajout de la compétence « mobilité » au titre de ses compétences.

Considérant que le délai imparti à la commune pour délibérer est de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du Conseil communautaire. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Considérant que cette compétence sera exercée après validation par les conseils municipaux à la majorité qualifiée et après réception de l'arrêté préfectoral entérinant le changement statutaire par lequel la CCPOH deviendra AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité),

Considérant que la CCPOH souhaite se saisir de cette compétence pour ne pas qu'elle soit transférée à la Région et ainsi rester maître de sa politique de mobilité,

Considérant la nécessité pour la commune de Brenouille de délibérer pour ou contre le transfert susvisé.

Mme FOYART précise que les communes ont 2 choix, en matière de transport :

- transfert de compétence à l'intercommunalité
- transfert de compétence à la Région (hors transport scolaire, ou inter- communes)

Il s'agit du transport collectif comme le TUM à Pont Sainte Maxence ou le bus pour les sorties scolaires.

M. GARNIER demande si le fait que Pont-Sainte-Maxence a répondu positivement engage l'ensemble de la Communauté.

Dans le cas du transfert vers la CCPOH, l'établissement percevra tous les financements des entreprises, il sera possible de créer une ligne pour desservir la Gare par exemple.

M. DUFETRE demande s'il est possible d'utiliser ces bus pour les sorties des clubs de sport.

Mme FOYART explique que ce n'est pas possible, il s'agit de transport communautaire et non du transport privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le transfert de la compétence mobilité à la CCPOH,**
- **autorise Mme le Maire à signer tout document y afférent.**

2.2 Convention avec la Médiathèque de l'Oise

Mme VERRIERE présente le dossier.

Le Conseil Départemental de l'Oise a mis en place un partenariat avec les communes de plus de 2.000 habitants afin de favoriser un aménagement équilibré et attractif du territoire.

La convention de partenariat et la charte de l'action culturelle tiennent compte de l'évolution des missions des bibliothèques, permettant ainsi à l'agent du patrimoine de notre Commune, d'être accompagnée pour faciliter l'ensemble des publics, l'accès à la lecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec la Médiathèque de l'Oise (MDO)**
- **approuve la charte de l'action culturelle**

2.3 Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise

Mme FOYART présente le dossier.

Oise Habitat dont l'EPCI de rattachement est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise a fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2013 et suivants.

Après divers entretiens, échanges et communications des documents correspondant aux demandes et questionnaires de la Chambre, le Président de cette juridiction de contrôle a adressé le 27 Mai 2020 son rapport définitif à Oise Habitat qui a été présenté au Conseil d'administration de l'Office puis au Syndicat Intercommunal dont la Commune est membre le 11 décembre 2020, présentation suivie de débats.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, ce rapport doit être présenté par chaque Commune membre à son Conseil Municipal.

Il précise de façon synthétique que :

Si les conclusions de ce rapport sont globalement satisfaisantes (pas de dysfonctionnement des instances, gestion rigoureuse et prudente des finances publiques), la CRC :

1- préconise néanmoins, une évolution de la collectivité de rattachement de Oise Habitat, c'est-à-dire le Syndicat Intercommunal

2- énonce :

- Trois rappels au Droit :
 - Rappel au Droit n° 1 : Respecter pour les Agents de la Fonction Publique Territoriale, la réglementation relative à la durée annuelle du travail conformément aux dispositions du Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,
 - Rappel au Droit n° 2 : Réaliser un schéma directeur des réseaux de chauffage urbain en application de l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
 - Rappel au droit n° 3 : Présenter le rapport annuel du délégataire au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT.

Pour information, les rappels au droit n° 2 et n° 3 ont reçu un commencement d'exécution.

- Deux recommandations dites de performance :
 - Recommandation n°1 : Obtenir pour chaque exercice, la production de la note complémentaire au compte-rendu financier justifiant des frais de

- siège détaillés et de la ventilation des charges facturées par la « maison-mère » en application de la convention de DSP de chauffage urbain
- Recommandation n°2 : Appliquer les pénalités contractuelles prévues à la convention de DSP pour non production des contractuels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *prend acte de la communication à l'Assemblée du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2013 jusqu'à la période la plus récente,*
- *prend acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2013 jusqu'à la période la plus récente.*

III. QUESTIONS DIVERSES

Retour sur les commissions et évènements

Mme VERRIERE indique que le Conseil d'école maternelle est reporté et que le Conseil d'école primaire a eu lieu le 12 février.

Mme FOYART fait remarquer la douceur retrouvée dans la salle Balavoine, il ne s'agissait pas d'un problème de chauffage mais de soufflerie.

M. FROIDEVAUX précise à ce sujet qu'une vanne est hors service et qu'il convient d'en trouver une autre, compatible.

Mme FOYART indique qu'au niveau des travaux de la cantine scolaire, la dalle doit être coulée ce 18 Février.

*L'ordre du jour étant épuisé,
Mme le Maire procède à un tour de table*

Mme POUX demande quelles sont les disponibilités des Conseillers Municipaux pour organiser la commission sports-fêtes et finances ayant pour objet la réception des Associations en vue de l'étude de leur demande de subvention. Elle retient la date des mardi 23 et mercredi 24 février prochains voire également le jeudi 25 si nécessaire.

Mme VERRIERE présente :

- le rapport annuel de la bibliothèque qui témoigne de la qualité du travail d'accueil et d'animation effectué par l'agent du patrimoine
- le conseil d'administration du Collège du 9 février dernier où il a été constaté une utilisation importante des réseaux sociaux, ce qui soulève des questions sur le niveau de santé mentale des adolescents.
- le conseil d'école maternelle aura lieu en visioconférence, le 12 mars 2021 et que le lien de connexion sera communiqué aux membres au moment opportun.

Mme ROOSE demande où en est l'organisation de la commission sécurité et du Conseil Municipal Enfants.

Mme POUX explique que la réglementation ne permet pas de réunir le Conseil Municipal des Enfants, dans le contexte de crise sanitaire.

Mme DELAVAQUERIE demande l'incidence des nouvelles habitations sur les inscriptions scolaires, notamment pour les effectifs de maternelle.

Mme FOYART indique que de nouveaux enfants habitant la commune ont été inscrits dans les écoles mais il n'est pas possible d'obtenir une création de classe en cours d'année scolaire.

Mme GUAY demande si la Commune a un droit de regard sur la construction des nouveaux logements au vu de nombreuses malfaçons conséquentes qu'elle énumère.

Mme FOYART indique que les visites sur le chantier sont interdites dans le contexte de la COVID19.

Mme GUAY explique qu'une habitante attend l'intervention de Oise Habitat pour des réparations importantes dans son nouveau logement.

Mme FOYART indique que la Mairie n'est pas propriétaire mais elle a appris que les réserves auprès du constructeur du nouveau lotissement ne sont pas encore levées.

M. DENICOURT BOULANGER demande pour l'association Patrimoine Arts et Traditions, si la Commune avait obtenu l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour le démontage de la sonorisation.

Mme FOYART explique que le dossier est en cours et qu'elle s'est entretenue avec le Curé à ce sujet.

*Plus aucune autre intervention n'étant demandée,
La séance est levée à 22h15*

**Le Secrétaire
Martine DELAVAQUERIE**

